

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE THIL

31530



Tél : 05 61 85 42 88
Fax : 05 61 85 19 66
accueil@mairie-thil.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 08/2020
PORTANT RÈGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

RUE DU RIOUET
31530 THIL

Du Lundi 11 Mai 2020
Au Vendredi 22 Mai 2020

Le Maire de Thil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-2, L 2213-3 et L 2213-4,

Vu la demande formulée par l'Entreprise SAUR SUD-OUEST MIDI-PYRENEES, sise 1, Chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ pour la réalisation des travaux de création de branchement d'eau potable n°3, Rue du Riouet (RD 93),

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, le stationnement sera interdit aux abords du bâtiment situé n° 3, Rue du Riouet.

ARRÊTE

Article 1 : L'Entreprise SAUR SUD-OUEST MIDI-PYRENEES est autorisée à utiliser la Rue du Riouet, pour la réalisation des travaux de création de branchement d'eau sur le trottoir,

Article 2 : Aux abords du bâtiment situé n° 3 Rue du Riouet, le stationnement sera interdit pour la durée des travaux du Lundi 11 Mai 2020 au vendredi 22 Mai 2020.

Article 3 : L'accès sera uniquement réservé aux riverains, aux services d'urgence, aux services d'aide à la personne ainsi qu'aux personnes de chantier,

Article 4 : L'Entreprise SAUR SUD-OUEST MIDI-PYRENEES sera responsable de la signalisation du chantier et de la zone d'emprise sur la voie.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la caserne des pompiers de Cadours et à la gendarmerie de GRENADE.

Article 6 : Le Maire, le Commandant de la Gendarmerie et l'Entrepreneur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thil, le 11 Mai 2020

Le Maire,
Céline FRAYARD



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse | 68, rue Raymond IV -BP 7007 - TOULOUSE Cedex.